

# PETIT TUTO COMMENT REMPLIR ses déclarations ?

à l'usage des artistes SNAP-cgt Bretagne • Pays de la Loire



## La déclaration à la Maison des Artistes

en ligne sur le **site** de la **MDA** sur votre compte personnel.  
(si vous en avez fait la demande !).

### étape 1

La Maison des Artistes  
SECURITE SOCIALE

Bonjour MME M. L'ARTISTE  
Déconnexion

MON COMPTE + MES DECLARATIONS + MES COTISATIONS + MA MESSAGERIE + MES DOCUMENTS +

Mes messages reçus

Vous n'avez actuellement aucun message.

*page d'accueil de votre espace en ligne*

### étape 2

La Maison des Artistes  
SECURITE SOCIALE

Bonjour MME M. L'ARTISTE  
Déconnexion

MON COMPTE + MES DECLARATIONS + MES COTISATIONS + MA MESSAGERIE + MES DOCUMENTS +

Mes déclarations  
Déclarer mes revenus

Mes messages reçus

Vous n'avez actuellement aucun message.

*Surver le bandeau "mes déclarations" et cliquer sur*

### étape 3

La Maison des Artistes  
SECURITE SOCIALE

Bonjour MME M. L'ARTISTE  
Déconnexion

MON COMPTE + MES DECLARATIONS + MES COTISATIONS + MA MESSAGERIE + MES DOCUMENTS +

Déclarer mes revenus

Revenus de l'année 2016

Déclarer mes revenus

Accéder à l'aide en ligne

*CLIQUEZ*

## étape 4

La Maison des Artistes  
SÉCURITÉ SOCIALE

Bonjour MME L'ARTISTE  
Déconnexion

MON COMPTE - MES DÉCLARATIONS - MES COTISATIONS - MA MESSAGERIE - MES DOCUMENTS -

et c'est parti étape par étape

- 1 REVENUS ARTISTIQUES
- 2 ACTIVITÉS SALARIÉES
- 3 ACTIVITÉS NON SALARIÉES
- 4 PENSIONS / ALLOCATIONS
- 5 RÉFÉRENCES D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES
- 6 ACTIVITÉS ACCESSOIRES
- 7 SIGNATURE DE MA DÉCLARATION

Mes revenus artistiques en 2016  
Qualifiez la nature de vos revenus en 2016. Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Accéder à l'aide en ligne

Vous pouvez désormais **déclarer** en ligne vos revenus artistiques que vous soyez au régime fiscal micro BNC ou aux frais réels, préciser vos activités salariés (si vous cumulez un travail salarié en complément de votre activité artistique). Petite précision, seul les affiliés peuvent déclarer des ateliers (qui sont des activités accessoires).

## PETIT TUTO à l'usage des artistes



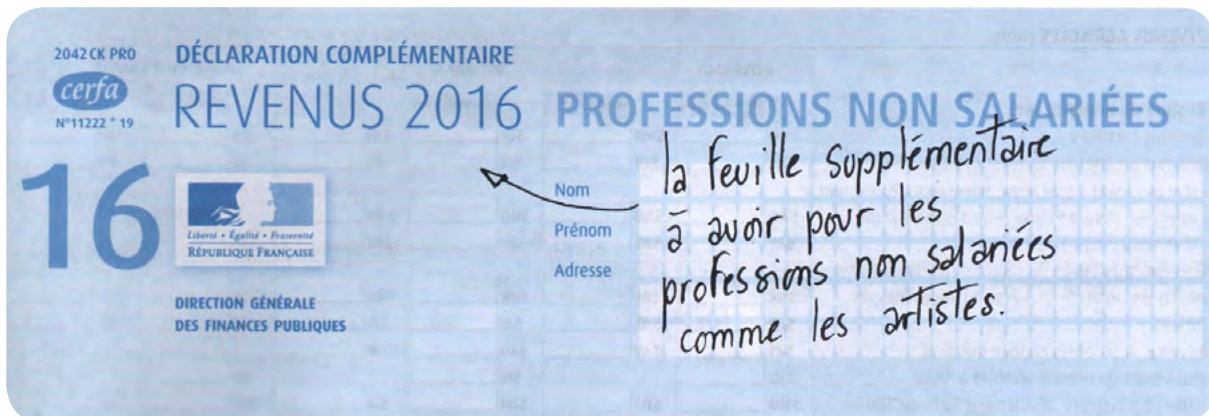
## La déclaration d'impôts !

Il faut savoir que si vous avez déclaré vos revenus l'année dernière en ligne, vous ne recevez plus la version papier et vous déclarez désormais en ligne.

Si vous déclarez encore sur papier (bleu), vous devez avoir le fameux feuillet **2042 CK PRO** et si vous ne l'avez pas vous pouvez le télécharger **ici**.

C'est le feuillet à compléter que vous soyez au **régime fiscal** micro BNC ou aux frais réels.

## le feuillet 2042 CK



# le feuillet 2042 CK la partie à remplir !

Pour les artistes en micro BNC, indiquez dans la case le total de votre chiffre d'affaire.

**REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES (SUITE)**

Déficits des années antérieures non encore déduits	2006 SGA	2007 SGB	2008 SGC	2009 SGD	2010 SGE	2011 SGF
	2012 SGG	2013 SGH	2014 SGI	2015 SGJ		

Adresse de la location

---

**AUTRES REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS**

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice: nombre de mois si inférieure à 12	SUP		SVP			
Cession ou cessation d'activité en 2016	SAN COCHEZ		SBN COCHEZ			
<b>Régime micro BIC</b>	SNN		SON		SPN	
Revenus nets exonérés						
Revenus imposables:						
Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement						
· ventes de marchandises et assimilées	SND		SOD		SPO	
· prestations de services	SNP		SOP		SPP	
Plus-values nettes à court terme	SNX		SOX		SPX	
Moins-values nettes à court terme	SIU		SRZ		SSZ	
Plus-values de cession taxables à 16 %	SNQ		SOQ		SPQ	
Moins-values à long terme	SNR		SOR		SPR	
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
Revenus exonérés	SNG		SOG		SPB	
Revenus imposables	SNC		SOC		SPC	
- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	SUT		SVT		SPD	
- dont moins-values à court terme	SUY		SVY		SPE	
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus de source française perçus par les non-résidents	SUR		SVR		SWR	
Déficits	SNF		SOF		SPF	
Plus-values de cession taxables à 16 %	SNE		SOE		SPL	
Déficits des années antérieures non encore déduits	2010 SRN	2011 SRO	2012 SRP	2013 SRQ	2014 SRR	2015 SRW

---

**REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS**

Durée de l'exercice: nombre de mois si inférieure à 12	SXI		SBI			
Cession ou cessation d'activité en 2016	SAO COCHEZ		SBO COCHEZ			
<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>	SHP		SIP		SJP	
Revenus nets exonérés	SHQ		SIQ		SJQ	
Revenus imposables:						
Recettes brutes sans déduire aucun abattement						
Plus-values nettes à court terme	SHV		SIV		SJV	
Moins-values nettes à court terme	SKZ		SLZ		SMZ	
Plus-values de cession taxables à 16 %	SHR		SIR		SJR	
Moins-values à long terme	SHS		SIS		SJS	
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>						
Revenus exonérés	SQB		SRB		SSB	
Revenus imposables	SQC		SRC		SSC	
- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	SXP		SYP		SSD	
- dont moins-values à court terme	SQI		SRI		SSE	
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus de source française perçus par les non-résidents	SXJ		SYJ		SZJ	
Déficits y compris inventeurs non professionnels	SQE		SRE		SSE	
Plus-values de cession taxables à 16 %	SQD		SRD		SSD	
Jeunes créateurs: abattement de 50 %	SQL		SRL		SSL	
Agents généraux d'assurances:						
indemnités de cessation d'activité	SQM		SRM		SVM	
Honoraires de prospection commerciale exonérés	STF		SUF		SVF	

la case à remplir pour les micro BNC

ici, pour les artistes à la déclaration contrôlée.

2042-CK-PRO Impression: I.M.P.K. J.M.E.R.F.E.N.A.T.I.O.N.A.L.E. 2017 01 5895 NO - Mars 2017 2016 19 PF 003 982



## INFORMATION à l'usage des plasticiens

Pour toutes questions subsidiaires, vous pouvez adhérer ou nous contacter.

[snapcgtbretagnepaysdelaloire@gmail.com](mailto:snapcgtbretagnepaysdelaloire@gmail.com)

**Syndicat National des Artistes Plasticiens**  
Artistes en Bretagne / Pays de la Loire  
Plasticiens - sculpteurs - illustrateurs - graphistes - photographes...